

NOMBRE DE MEMBRES :
AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29
ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION : 29

Date de la convocation :
23 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE
DE CUGES-LES-PINS

Séance du 29 juin 2021

Délibération n° 2021-053

L'an deux mil vingt et un et le 29 juin,

à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Arcades, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les adjoints : France Leroy (1^{ère} adjointe), Frédéric Adragna (2^{ème} adjoint), Gérard Rossi (3^{ème} adjoint), Marion Taupenas (4^{ème} adjointe), Alain Ramel (5^{ème} adjoint), Corinne Mozolenski (6^{ème} adjointe) et Jean-Christophe Landreau (7^{ème} adjoint),

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Jacques Fafri, Philippe Baudoin, Jacques Grifo, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Cyrille Virilli, Marie-Laure Antonucci, Fanny Saison, Laëtitia Tremouilhac, Laëtitia Louis, Guillaume Galien, Fabienne Barthélémy, Jean-Henri Lesage, Eric Remen et Pascaline Dubray.

Pierre Bayle a donné procuration à Alain Ramel, Marc Ferri à Gérard Rossi, Lucile Pecqueux à Laëtitia Louis, Fabrice Rossi à Frédéric Adragna, Lucienne Goffinet à Bernard Destrost et Audrey Molina à Fabienne Barthélémy.

Nathalie Deranville est désignée secrétaire de séance.



Objet : DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à l'association « Energie Solidaire 13 » – Autorisation de signature

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'Association « Energie Solidaire 13 (ES13) » a pour objet de développer dans le département des Bouches-du-Rhône, toutes formes d'actions, de loisirs, culture, animation et solidarité en faveur des retraités de plus de 55 ans, résidant dans le département ainsi que leur conjoint.

La commune de Cuges-les-Pins dispose d'une antenne gérée par une déléguée, une trésorière et une secrétaire.

Pour œuvrer en synergie avec l'association et développer conjointement dans l'intérêt communal, le catalogue des activités proposées, il est proposé que la commune adhère à l'ES13 gratuitement

pour l'année 2021, cette adhésion étant destinée aux habitants de Cuges-les-Pins de plus de 55 ans et leur conjoint.

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire, rapporteur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : d'adhérer à l'ES13 gratuitement pour l'année 2021, cette adhésion étant destinée aux habitants de Cuges-les-Pins de plus de 55 ans et leur conjoint.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture
le.....01 JUIL. 2021.....
et publication ou notification
du.....01 JUIL. 2021.....



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be "Bernard Destrost".

Le maire,

Bernard Destrost